

Président: R. Artigaut, 18, rue Raymond Gaches, 81100 Castres.

Secrétaire: A. Rastoul, 37, avenue Amiral Galiber, 81100 Castres.

Trésorier: G.Viala, 19, rue des Glycines, 81100 Castres.

La mémoire du mois

Un député de Castres à l'origine de l'immunité parlementaire

Une affaire récente dans laquelle notre actuel député a tenu l'un des premiers rôles a récemment rappelé à l'opinion que les membres du Parlement bénéficiaient, durant la durée des sessions de celui-ci, d'une protection contre les poursuites du pouvoir judiciaire que seuls leurs pairs pouvaient lever. Mais peut-être certains de nos sympathisants ignorent-ils que c'est à l'occasion des poursuites engagées contre l'un de nos concitoyens que ce privilège fut défini et solennellement proclamé, par l'Assemblée Nationale Constituante.

L'affaire éclata au printemps de 1790. Un an après les débuts de l'institution parlementaire dans notre pays. Le comte Pierre-Joseph de Toulouse-Lautrec, député de la noblesse de la sénéchaussée de Castres, l'un des chefs du parti aristocratique, hostile à la révolution, avait pris congé de l'Assemblée Nationale pour se rendre, avait-il dit, aux bains de Barèges. Effectivement il prit la route du Sud, mais, le 17 juin, alors qu'il résidait au château de Blagnac, près de Toulouse, il vint aux oreilles des autorités de cette ville qu'il s'employait à lever 800 hommes dans le but d'empêcher la Fédération des Gardes Nationales du Midi prévue le 4 juillet dans la capitale du Haut-Languedoc. Les magistrats toulousains étaient des patriotes attachés à la révolution. Le député de Castres fut dès le lendemain arrêté et emprisonné.

L'Assemblée s'émut davantage de la révélation du complot contre-révolutionnaire que de l'arrestation de l'un des ses membres. Les limites de l'immunité des parlementaires restaient très floues. Le plus grand nombre considérait que leur inviolabilité se limitait à l'enceinte de l'Assemblée elle-même et que *partout ailleurs (leurs) actions (tombaient) sous le pouvoir de la loi*. Aussi les amis de Lautrec eux-même s'attachèrent-ils plus à plaider son innocence que l'abus de pouvoir du juge toulousain. C'est alors que Robespierre saisit l'occasion de cet incident pour développer l'application du principe constitutionnel de l'inviolabilité..

VOEUX

La Société Culturelle du Pays Castrais
sauhaite à tous ses sympathisants
une année 1994 riche de satisfactions
intellectuelles de toutes sortes.

Le Président

CALENDRIER

JANVIER

LUNDI 3* : Atelier patrimoine.

Les seigneurs de Castres

au XIII^e siècle

Stéphane Clerc est un chercheur rigoureux et original. Ses précédentes études sur la Tour Caudière, la situation financière des seigneurs du comté de Castres au XVI^e siècle, et les poids et mesures en usage dans le diocèse de Castres au XVIII^e s. en témoignent. Cette fois il évoque les seigneurs castrais hors de leurs domaines, plus particulièrement au proche-Orient et en Italie méridionale. C'est un sujet inédit.

LUNDI 10*

Atelier paléographique pour le groupe des débutants.

LUNDI 17*

Atelier de paléographie pour le groupe de l'année dernière.

FEVRIER

LUNDI 7*

Jean-Paul ALARY présentera sa collection de **coiffes du pays castrais** et recueillera vos renseignements et vos souvenirs.

* Maison des Associations à 17 h 30

L'affaire Toulouse-Lautrec (suite)

Celle-ci serait très imparfaite, suivant lui, si (un) Membre pouvait être soumis aux Tribunaux, avant que le Corps Législatif eût prononcé que ce Membre peut être poursuivi. L'observation est présentée

avec tant d'adresse que la question est renvoyée au Comité de Constitution et au Comité des Recherches. Sur le rapport de ces organismes l'Assemblée Constituante décrète:

*L'Assemblée Nationale, se réservant de statuer en détail sur les moyens constitutionnels d'assurer l'indépendance et la liberté des Membres du Corps Législatif déclare que, jusqu'à l'établissement de la loi sur les jurys en matière criminelle, les Députés de l'Assemblée Nationale peuvent dans les cas de flagrant-délit être arrêtés conformément aux ordonnances; qu'on peut même recevoir des plaintes et faire des informations contre eux; mais qu'ils ne peuvent être décrétés par aucun juge avant que le corps Législatif, sur le vu des informations et des pièces à conviction ait décidé qu'il y ait lieu à accusation.**

En conséquence l'Assemblée Nationale, tout en rendant hommage à la vigilance des magistrats toulousains, fit libérer aussitôt Toulouse-Lautrec non sans lui enjoindre de venir immédiatement rendre compte de sa conduite. Il faut croire que celle-ci parut sans tache puisque le 11 août suivant ses collègues décrétèrent qu'il n'y avait lieu à aucune accusation.

R. A.

* Mercure François du 27 août 1790

Année Renaissance

LA Saltarelle reprend au mois de janvier le cycle de ses conférences consacrées à la Renaissance. Les deux manifestations de ce mois seront données par des membres de la Société Culturelle du Pays Castrais. Nos sympathisants ne manqueront donc pas de les apprécier.

LE "Cycle découvertes" organisé comme chaque année par la Société culturelle elle-même en matinée à 16 h s'en trouvera légèrement retardé et ne commencera que le mercredi 26 janvier. Les conférences seont annoncées par le prochain Billet dont la parution sera légèrement avancée.

Didier PACAUD

Président honoraire de la Société des Sciences Arts et Belles-Lettres du Tarn

Vivre en compagnie des écrivains de la Renaissance

C E N T R E J A U R E S

M A R D I 1 1 J A N V I E R 1 9 9 4 à 2 0 h 3 0

Gui VIALA

Membre de l'Institut d'Etudes Occitanes

Les auteurs Occitans du XVI^e siècle

Conférence donnée en occitan et en français

C E N T R E J A U R E S

M A R D I 1 8 J A N V I E R 1 9 9 4 à 2 0 h 3 0

A CASTRES

LE THERMALISME

AUTOUR DE

LA MONTAGNE NOIRE

Rennes-les-Bains, Alet, Coursan, Lacaune, Trébas évoquées par de nombreux plans et des photographies anciennes.

MUSEE JAURES

A PARTIR DU 23 DECEMBRE

CONCERT HUGUENOT

LES PSAUMES DE LA REFORME

Pasteur J.-Ch. Robert
Haut-Bois

Maryseult Wiczorek
Mezzo Soprano

Martine Jacotin
harpe

GRAND TEMPLE
Rue du consulat, CASTRES

DIMANCHE 23 JANVIER A 20 H 30

A TOULOUSE

UNE EXPOSITION-EVENEMENT

L'OR DES STEPPES

Des Scythes a l'invasion mongole
VII^e siècle av.J-C. - XIV^e ap. J-C.

A l'occasion du jumelage entre les villes de Kiev et de Toulouse, le Musée des Trésors Historiques d'Ukraine présente par un choix de près de 200 pièces totalement inédites en France, un panorama de 3.000 ans de l'histoire de l'Ukraine, complexe et riche en rebondissements. A voir absolument.

TOULOUSE : MUSEE DES AUGUSTINS

21, rue de Metz

JUSQU'AU 17 JANVIER 1993

LA FAIENCE DE TOULOUSE ET DE SA REGION

Le groupe des faïences de Toulouse, Montauban, Ardens, Négrepelisse, Auvillar, Montcaut, Auch, Mirande et Martres bien que remarquable par son homogénéité, n'avait jamais été présenté dans son ensemble. Cette exposition vient donc combler une lacune. A noter que, dans un domaine voisin, le Musée Paul Dupuy possède de nombreuses pièces des ateliers de potiers de Giroussens.

TOULOUSE : MUSEE PAUL DUPUY

13, rue de la Pleau (Quartier rue Ozanne les Carmes)

Jusqu'au 31 janvier 1994

LE cours de Jean-Louis Augé:

PANORAMA DE LA PEINTURE ESPAGNOLE DU XV^e SIECLE A GOYA

Centre Jaurès, de 18 h à 20 h deux mercredis par mois.

commencera le MERCREDI 12 JANVIER. S'inscrire: tel. 63 71 58 58 Poste 5927